

OPAH ... retenez bien ce sigle !

Grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menée par la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne et ses partenaires, ce sont 1,8 millions d'euros de subventions qui sont mobilisés, sur 3 ans, pour **soutenir la rénovation des habitations des propriétaires du territoire.**

Pour qui ?

Les aides sont destinées aux propriétaires qui occupent leur logement, qui louent leur logement et aux syndicats de copropriétaires. Elles sont attribuées selon des critères de travaux et de revenus.

Pour quels travaux ?

De la rénovation énergétique (isolation, menuiseries, chauffage, ventilation, ...), à la mise aux normes d'un logement dégradé, en passant par l'adaptation aux handicaps et la prévention de l'autonomie (remplacement de baignoire par douche, siège monte-escaliers, motorisation de volets, ...).

Surtout, les travaux ne doivent commencer qu'après validation du dossier par les organismes financeurs.

Quels sont les financements ?

Selon les projets de travaux, nous mobilisons Ma Prime Rénov, Ma Prime Adapt ou Ma Prime Mon logement décent de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne et la Région Grand Est vont abonder ces aides de l'Etat au travers de subventions complémentaires dans le but de solvabiliser un maximum les projets des propriétaires.

Un parcours d'accompagnement simple en 5 étapes :

1. Je me renseigne auprès du COMAL SOLIHA 51 pour savoir si mon projet est finançable et comment
2. Je bénéficie d'un diagnostic de mon logement pour déterminer le projet (si mon projet est éligible)
3. Je demande des devis auprès des artisans pour connaître le coût du projet de rénovation
4. Le COMAL sollicite les différents financeurs potentiels
5. Après acceptation de mes demandes d'aide, je fais réaliser mes travaux.

Où se renseigner ?

Auprès Mon Accompagnateur Rénov missionné par la Communauté de Communes : **COMAL SOLIHA 51**

Par **téléphone** : 03 26 64 13 93 ou 0800 77 29 30 (appel gratuit)

Par **mail** : opahccpc@solihha.fr

Lors des **permanences** (rencontre individuelle - se munir de sa feuille d'impôt) :

- le 1^{er} jeudi du mois, de 14 à 16h, à **Dormans**, au sein de France Services - 3 rue Foch
les 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2024
- le 3^{ème} jeudi du mois, de 14 à 16h,
 - . à **Montmort-Lucy**, au pôle de proximité - 68 rue de la Libération
les 16 mai, 18 juillet, 17 octobre et 19 décembre 2024
 - . à **Vauciennes**, au pôle de proximité - 26 avenue de Paris - La Chaussée de Damery
les 20 juin, 19 septembre et 21 novembre 2024

Retrouvez toutes les informations relatives à l'OPAH sur le site www.cpc51.fr

